

”

Avenir du traitement de nos déchets en Haute-Vienne et en Creuse :

Vers la création d'une nouvelle unité de
valorisation énergétique et d'un nouveau réseau
de chaleur ?

Réunion de clôture de la concertation préalable :
jeudi 20 octobre 2022

Programme de la réunion

- Mot d'accueil de Sarah Gentil, Limoges Métropole
- Intervention des garantes de la CNDP
- Rappel sur la concertation préalable
- Rappel sur le projet
- Principales thématiques abordées et réponses apportées lors de la concertation
- Premiers enseignements de l'Entente Intercommunale
- Temps d'échange

Intervention des garantes de la CNDP



Les garantes

Dominique GANIAGE et Catherine TREBAOL



Le rôle de la CNDP et des garants

La Commission nationale du débat public : institution française qui veille au respect du droit à l'information et à la participation du public dans l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement.

Les valeurs de la CNDP : indépendance, neutralité, transparence, égalité de traitement, argumentation, inclusion

Les garants de la concertation :

- veillent à la qualité, à la sincérité et à l'intelligibilité des informations diffusées au public et au bon déroulement de la concertation
- doivent **respecter une stricte neutralité vis-à-vis du projet et n'émettent pas d'avis sur le contenu du projet**
- **sont présents** lors de l'ensemble des temps d'échange organisés dans le cadre de la concertation.

La concertation préalable



Pourquoi une concertation préalable ?

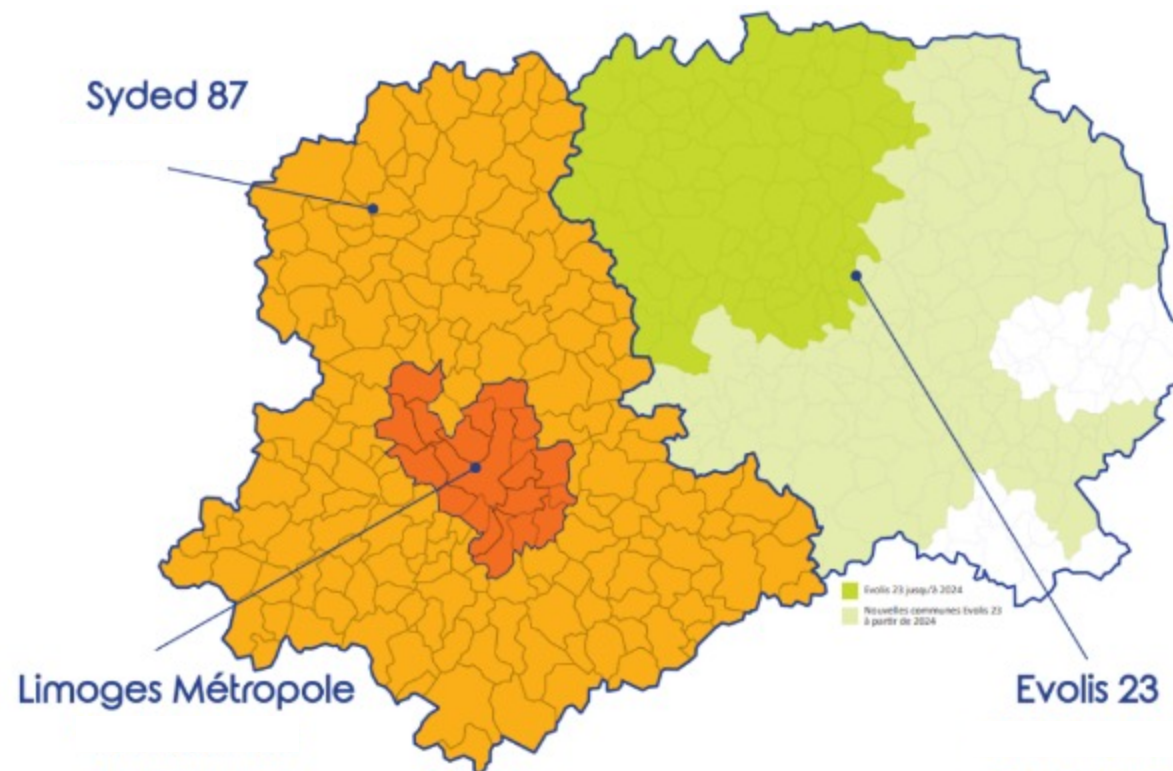
- Une **concertation préalable volontaire avec saisine de la CNDP afin de débattre avec le public des scénarios à privilégier pour les prochaines décennies sur le traitement des déchets en Haute-Vienne et en Creuse.**
- Le public pourra donner son avis et poser ses questions d'une part sur **l'opportunité d'une nouvelle unité de valorisation énergétique**, tout particulièrement concernant son dimensionnement et sa localisation, et d'autre part sur **l'opportunité d'un nouveau réseau de chaleur** alimenté par cette installation ou par une chaufferie biomasse.
- **En particulier, la concertation préalable a pour objectif de débattre :**
 - De l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
 - Des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
 - Des solutions alternatives, y compris de l'absence de mise en œuvre du projet ;
 - Des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Calendrier et périmètre de la concertation préalable

**Concertation préalable organisée
du 12 septembre au 21 octobre 2022**

Périmètre : l'ensemble des communes du territoire de l'Entente Intercommunale avec une action de proximité sur les communes situées dans les 3 km de la CEDLM

→ La concertation est néanmoins ouverte à tous les individus qui le souhaitent, y compris en dehors de ces communes.



Des outils d'information et de participation

- Site internet de la concertation : www.avenirdenosdechets-hautevienne-creuse.fr
- Dossier de concertation et synthèse du dossier
- Affiches, panneaux d'exposition
- Registres de la concertation

Quel avenir pour vos déchets ?

- CONCERTATION PRÉALABLE -

Avenir du traitement de nos déchets en Haute-Vienne et en Creuse : vers la création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique et d'un nouveau réseau de chaleur ?

Participez !

Toutes les informations, les dates, l'espace inscription et vos avis sur : www.avenirdenosdechets-hautevienne-creuse.fr

évolis 23
Limoges Métropole
SYDED
Pour tous les citoyens
Pour tous les citoyens

La concertation en quelques chiffres

8 réunions et ateliers avec **plus de 150 participants**

10 rencontres de proximité et débats mobiles
(plus de **400 personnes rencontrées**)

100 étudiants mobilisés durant la concertation à l'ENSIL-ENSCI et
3 écoles rencontrées au Palais-sur-Vienne

1 418 visiteurs sur le site internet

20 questions et contributions exprimées sur le site internet



Les principaux éléments du projet



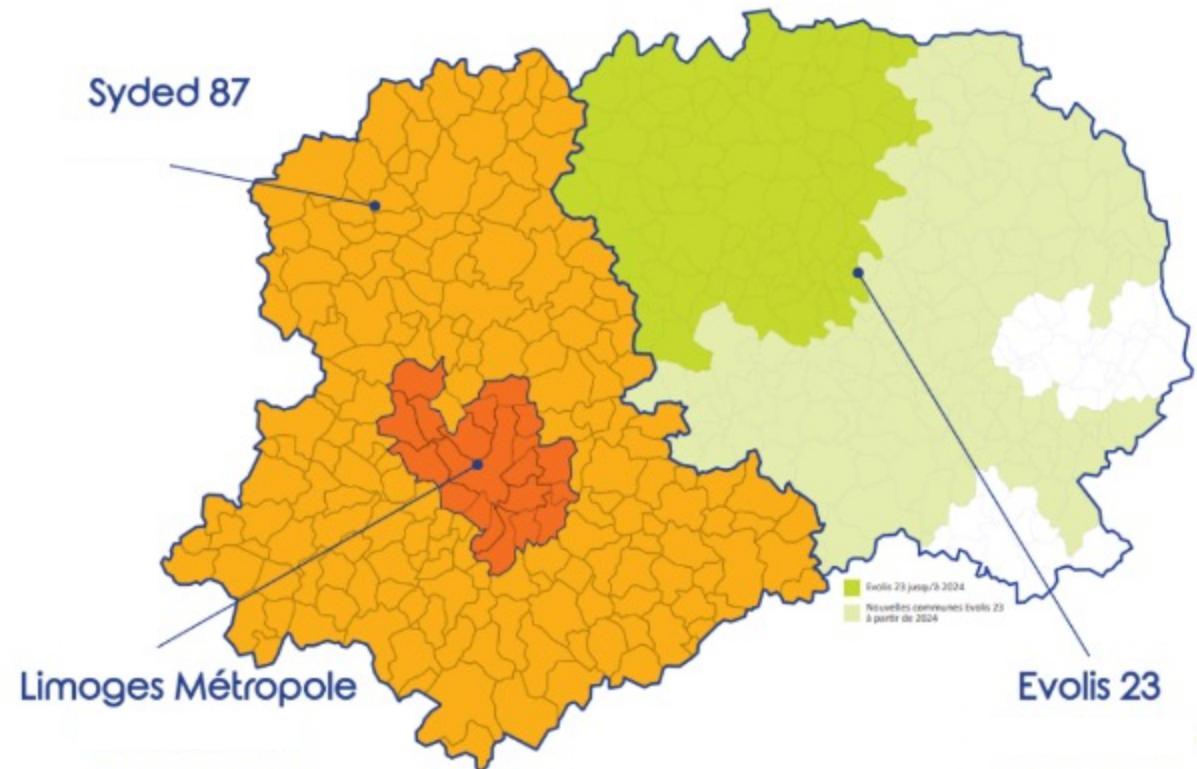
L'Entente Intercommunale

Présentation de l'Entente

Evolis 23, Limoges Métropole et le Syded 87 ont constitué une Entente Intercommunale le 11 février 2020 pour **renforcer la coopération et la cohésion entre les territoires** de la Haute-Vienne et de la Creuse **en matière de traitement des déchets.**

3 structures sur 2 départements
283 communes
434 804 habitants

(hors élargissement prévu en 2024)



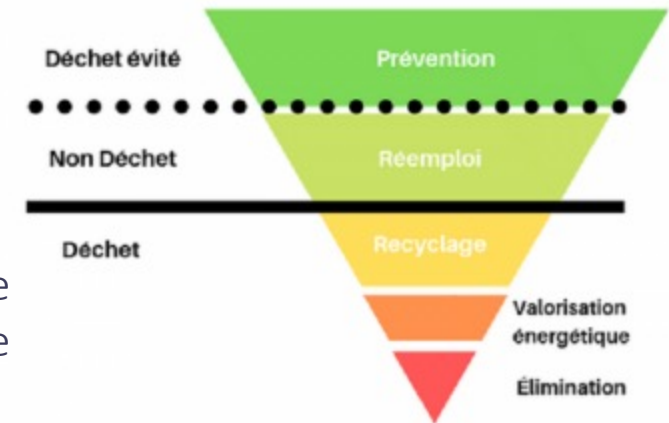
Le contexte réglementaire et territorial

Dynamique réglementaire en faveur de la prévention, de l'économie circulaire et de la valorisation des déchets

- Hiérarchisation des modes de traitement
- Loi AGECE (tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023)
- Plan régional de prévention et de gestion des déchets de Nouvelle-Aquitaine (diminution de la quantité de déchets ménagers; -50 % de déchets en stockage d'ici 2025; favoriser la valorisation énergétique sans augmentation de capacité)

Le traitement des déchets en Haute-Vienne et en Creuse

- La Centrale Energie Déchets à Limoges (87) vieillissante et obsolète en 2030
- La fermeture de l'installation de stockage à Noth (23) en 2018
- La fermeture administrative de l'installation de stockage de Gournay (36) en 2023 pour les déchets creusois
- La fermeture administrative prévisible dans les années à venir de l'installation de stockage de Maillet (03) pour les déchets creusois
- L'installation de stockage Alvéol à Peyrat-Bellac (fin d'exploitation prévue en 2039)



Vue aérienne CEDLM

Les principaux éléments du projet

Quatre enjeux pour assurer l'avenir du traitement des déchets en Haute-Vienne et Creuse :

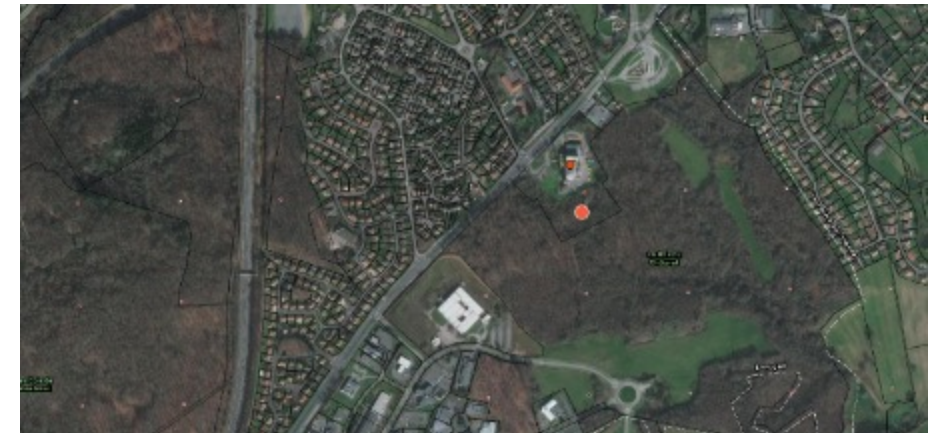
- La nécessaire autonomie du territoire en matière de traitement des déchets
- L'adéquation avec l'ensemble des textes réglementaires
- La transition et l'autonomie énergétique
- La recherche de l'excellence technologique

1 scénario dit préférentiel :

- Construction d'une **nouvelle unité de valorisation énergétique** en contre bas de la parcelle existante
- Adossée à un **3^{ème} réseau de chaleur** desservant le centre-ville de Limoges

Des scénarios alternatifs portant sur :

1. Le scénario 0 : « on ne fait rien »
2. Le dimensionnement de l'installation
3. La localisation de l'installation
4. La modernisation de l'existant ou la construction à neuf
5. Le bois comme source d'énergie du 3^{ème} réseau de chaleur



Les principales thématiques abordées lors de la concertation et les réponses apportées



Un consensus sur la priorité à accorder à la prévention ; un débat sur les objectifs et le dimensionnement du projet

« Les objectifs de prévention, de réutilisation et de recyclage sur les territoires concernés devraient conditionner le dimensionnement de toute installation de traitement des déchets. »

« Je m'étonne que les objectifs que se fixe Limoges Métropole soient moins volontaristes que ceux du Syded 87 et d'Evolis 23. »

« Est-ce qu'avec davantage de prévention, vous aurez assez des déchets pour faire tourner l'usine ? Avez-vous intégré la baisse de consommation dans nos achats en raison d'une sobriété voulue ou subie ? »

« Pourquoi ne pas avoir étudié des scénarios de tonnages inférieurs à ceux présentés pour la nouvelle UVE ; la capacité pourrait-elle être revue à la baisse ? Pourquoi ne pas investir davantage dans la prévention plutôt que dans un nouvel outil ? »

- La priorité des membres de l'Entente est bien la prévention (cf. PLPDMA des trois structures et actions en faveur de l'incitativité et de la réduction des déchets)
- Le scénario préférentiel de l'Entente au niveau du dimensionnement (107 000 tonnes) inclut des objectifs ambitieux en matière de prévention : (-90 kg/hab/an d'OMr de 2010 à 2030)

Un débat sur la réduction des déchets et l'incitativité

« Les déchets sont aussi la responsabilité des producteurs : pourrait-il y avoir un amendement à déposer au Parlement sur l'interdiction des plastiques en France ? »

« On s'est demandé si on ne pouvait pas mettre en place un permis déchets pour inciter les gens à davantage trier. »

« Par rapport à la tarification incitative, est-ce qu'il sera possible de réfléchir dans le cadre du projet à une manière de comparer ceux qui trient bien et ceux qui trient mal, car cela semble complexe avec un tarif à la levée ? »

« On sait que la tarification incitative a été efficace en zone rurale mais que sa mise en place peut être plus complexe en zone urbaine, elle ne fait d'ailleurs pas l'unanimité. » ; « Commencez à mettre en place tout de suite la tarification incitative sur la 1^{ière} et la 2^{nde} couronne de Limoges Métropole. »

« Pourquoi ne pas créer une dynamique d'économie circulaire autour du réemploi des déchets **verts** entre des habitants vivant à proximité ? »

→ La tarification incitative a déjà montré son efficacité sur le territoire d'Evolis 23 par exemple. En outre, l'incitativité peut prendre d'autres formes, notamment en zone urbaine (bacs pucés, inversion fréquence de collecte...)

Des échanges sur le territoire géographique et la localisation

« Comment être sûr que le projet ne concernera que la Haute-Vienne et la Creuse et pas d'autres territoires demain ? »

« Pourquoi le choix du futur emplacement au nord de Limoges et pas par exemple sur les communes de Panazol et Feytiat? Pourquoi avoir étudié la zone d'Angernaud alors qu'elle est constituée de lieux accueillant des enfants ? »

« Construire plusieurs usines, et réduire le nombre de kilomètres, est-ce que ça aurait pu être une autre solution ? »

« La région est responsable de la planification des déchets sur le territoire et travaille avec les collectivités sur des dispositifs de réduction des déchets à la source. »

- Le projet de nouvelle UVE est le projet de l'Entente et concernera uniquement le **territoire** de l'Entente.
- **26 critères** ont été étudiés dans le cadre de l'analyse croisée des 4 lieux d'implantation potentiels.
- 2 usines (Haute-Vienne et Creuse) de 55 000 tonnes (alors que la Creuse ne dispose pas d'un gisement suffisant) = 220 millions d'euros d'investissement (vs 158 millions d'euros pour le projet).

Des questions sur le financement du projet et le coût induit pour l'utilisateur

« On s'apprête à faire un projet de 154 millions d'euros, et ça, tout le monde le sent, il va falloir le payer. »

« Quelques éléments de comparaison : 150 millions d'euros pour 430 000 habitants, on parle de 20 euros le coût de la tonne par habitant, c'est moins cher que la location de votre box internet. »

« Est-ce que le projet bénéficiera d'un soutien financier de la Région, de l'Europe ? »

« L'électricité et la chaleur seront moins chères pour les habitants de Limoges, est-ce que ça ne sera pas injuste pour tous les autres habitants de la Creuse et de la Haute-Vienne qui ne bénéficient pas du réseau de chaleur ? »

- Le **montage financier** présenté à la concertation n'inclut pas les subventions dont la nature et le montant ne sont pas connus à ce stade.
- Le principe de l'Entente prévoit une **péréquation** à la tonne pour les habitants. Le montage économique et juridique précis du projet devront faire l'objet de travaux au sein de l'Entente.

Un débat autour des enjeux sanitaires du projet

« Est-ce que dans 40 ans, on ne découvrira pas d'autres émissions ou d'autres risques ? Quels risques d'exposition aux particules ultrafines (mercure, dioxines bromés) y compris sur des seuils très faibles ? »

« La notion de risque acceptable n'est pas acceptable. »

« Est-ce que la DREAL a accès aux mesures réalisées par l'exploitant ? »

« Est-ce qu'il y a une localisation du projet où le risque serait plus faible ? »

« Si jamais le projet doit aller au bout, ne pourrait-on pas imaginer une collaboration avec le tissu universitaire de Limoges notamment pour travailler sur la question des mesures des émissions, des impacts... ? »

- Le risque zéro serait la meilleure solution, mais ca n'existe pas. **L'acceptabilité** est définie par des organismes comme l'OMS, qui fixe les chiffres à l'origine de la réglementation.
- Il existe deux types de **mesures** : mesures en continu en sortie de cheminée (et transmission des rapports à la DREAL); plan de **surveillance** de l'installation et mesures dans l'environnement (ATMO).
- Les **valeurs** moyennes sont constantes et basses autour de la CEDLM et toujours dans le respect de la réglementation.

Les premiers enseignements de l'Entente Intercommunale



Territoire, dimensionnement et localisation

- Une confirmation du **bienfondé de l'Entente Intercommunale** et de son périmètre (départements de la Haute-Vienne et de la Creuse)
- Un consensus sur la **priorité à accorder à la prévention** et sur la nécessité d'aboutir à une potentielle future UVE au dimensionnement adéquat
- L'Entente a entendu la demande de certains participants consistant à **réétudier le dimensionnement du projet**
- Un intérêt confirmé du projet de **troisième réseau chaleur** dont l'utilité est globalement partagée
- Les questions autour de la **localisation du projet** envisagé ont été entendues par l'Entente Intercommunale

Prévention et sensibilisation

- Importance de capitaliser sur les actions de **prévention**, de renforcer les mesures autour de l'incitativité et d'accentuer la collaboration avec les parties prenantes du territoire sur le projet
- L'Entente travaillera à la prise en compte d'un maximum de **contributions** issues de la concertation dans ce cadre
- L'Entente s'efforcera de poursuivre l'intégration des enjeux d'**économie circulaire** et de **réemploi** dans ses réflexions, compte tenu de leur importance durant les débats

Impacts et nouveau pacte de confiance avec les habitants

- **Sur la situation actuelle liée à la CEDLM**, compte tenu des alertes et des questionnements exprimés lors de la concertation de la part des riverains, l'Entente devra travailler à un nouveau « pacte de confiance » basé sur l'échange et la transparence (avec de nouveaux outils de communication, de dialogue et de coopération (notification SMS, site internet, jury de « sentinelles »...)).
- **Si l'opportunité du projet est confirmée**, l'Entente poursuivra également le travail avec les associations et la dynamique d'échanges initiée avec le public lors de la concertation.
- L'Entente se rapprochera du **tissu universitaire local** pour une collaboration autour de la question des impacts du projet et plus globalement de la gestion des déchets.

Temps d'échange

